

lancés l'un contre l'autre par les deux fractions du parti révolutionnaire.

Cela signifie tout simplement, que le comité exécutif du P. O. F., d'accord avec Desbarbieux, se sont payés la tête des pauvres diables qui croient encore que les politiciens qui les mènent sont d'honnêtes gens.

En exécutant le maire de Croix, à la suite des révélations sensationnelles de Guyot, le P. O. F. a voulu tout simplement sauver les apparences, et nous devons reconnaître que la comédie a eu un plein succès parmi les dévôts de l'Internationale.

Car, si le P. O. F. était le parti honnête par excellence comme l'affirment ceux qui en font partie, il ne conserverait pas dans son sein des gens qui, comme deux conseillers municipaux d'une ville et d'une commune voisines sont notoirement convaincus d'avoir commis des vols et des détournements de marchandises.

Seulement, ces deux voleurs ont l'inappréciable avantage de ne pas s'être laissés prendre, ce qui permet au P. O. F. d'ignorer leur moralité défectueuse, tandis que Desbarbieux, lui, a eu un complice qui a parlé. Voilà pour le P. O. F. tout le crime du maire de Croix.

Maintenant que l'émotion causée par la bombe de Guyot est un peu apaisée, les exclus du P.O.F. et Desbarbieux en tête, croient le moment venu de faire leur amende honorable. C'est une manière de tater le public et à la manœuvre réussit, nous verrons dans quelques temps un nouveau parti révolutionnaire réconstitué et unifié, ayant ramené dans son sein, dans un embrassement fraternel, tous les faux témous, tous les escrocs et tous les voleurs, dont, pour les besoins de la cause, on avait cru devoir se séparer à un moment donné.

C'est bien pour cela, du reste, que samedi dernier, le citoyen Jules Guesdo et les autres orateurs collectivistes venus à la réunion de la salle des fêtes, ont négligé de flétrir les actes de l'administration municipale de Croix, M. Jules Guesdo a bien parlé vaguement de politiciens qui entrent au P. O. F. pour mieux l'exploiter, mais cette attaque de l'honorable chef du collectivisme français s'est perdue dans la généralité et désignait plutôt M. le Baron de Millerand que le triste Desbarbieux.

Et, en effet, le parti révolutionnaire a cela de particulier qu'il ne peut se séparer, sans s'amoindrir de tous les aigreurs qui gravitent autour de lui. C'est ce qui explique les manèges de M. Jules Guesdo vis à vis du maire de Croix; le parti collectiviste a besoin de toutes ses forces pour monter à l'assaut de la société, et la qualité de ses éléments n'est pour lui qu'une chose très secondaire. Le résultat est seul important; et ce résultat, on le connaît, c'est la révolution violente, l'échafaud coupant les têtes, les plus violences permises et à bref délai, la ruine et le démembrement de la Patrie.

Un vieil habitant de Croix.

WASQUEHAL

Gugusse (Air d'la Brasse) Premier couplet Y va y vint et y babel Y s'est dit l'pus adrot du Conseil Mais dios non village en salt bin Que c'est homme qui veut faire du malin... Y n'a que durant tout s'vie Réussit à faire rire de lui

L'Eglise ce stupide personnage a cru intelligent de mettre le plateau sous le nez de certaines personnes, il n'a réussi en cela, qu'à se faire passer une fois de plus pour un grand imbécille.

La première quête du Maire a produit 3,02, que le garde a porté lui-même au chœur.

Nous verrons pendant combien de temps le citoyen Maire continuera ses fanfaronnades.

CHRONIQUE REGIONALE

LILLE

Les listes électorales

Nous croyons devoir reproduire l'entrefilet suivant, publié par la Libre Parole, car il nous permettra d'attirer l'attention de nos amis sur les tours de passe-passe joués par le monde gouvernemental. Veillons : les faits relevés à Lille doivent être produits également à Tournai, à Roubaix, partout :

Un comité lillois a réussi, après mille difficultés, à faire prononcer par M. Lancelin, juge de paix du 4^e arrondissement de Lille, soixante-dix radiations d'électeurs inscrits indûment sur les listes électorales, et maintenues, malgré les plus énergiques protestations, par la commission municipale de révision.

Pour donner une idée de la bonne foi des reviseurs en question, qui sont de bons socialistes, nous croyons utile de soumettre à nos lecteurs quelques-unes des « espèces » sur lesquelles le juge de paix a été appelé à prononcer.

Parmi les électeurs, dont la radiation était réclamée, il y en avait un qui était décédé depuis plusieurs mois. La commission avait refusé de le rayer, s'attendu, déclarait-elle, qu'il n'était pas établi qu'il eût quitté Lille définitivement.

Un autre électeur, le nommé B. A., condamné au mois de novembre dernier par la Cour d'assises de Douai à quatre ans de prison pour affaires de tœurs, figurait sur la liste, bien que la mairie eût été avisée par le commissaire de police qu'il était détenu à Loos depuis six mois.

Un individu né en 1877, âgé par conséquent de vingt-cinq ans, figure sur la liste électorale comme habitant telle rue, tel numéro. Le commissaire de police constate qu'il est inconnu à cette adresse depuis au moins quinze ans. La commission le maintient.

Tel autre est porté sur la liste électorale comme habitant à telle adresse. Sur la réclamation qui lui est faite, on constata que l'électeur est inconnu à l'adresse donnée; la mairie fournit une nouvelle adresse. Or, cette adresse n'existe pas, comme le prouve la mention du facteur des postes qui écrit au des d'une lettre envoyée à l'électeur introuvable, ce mot d'une délicate ironie : « Adresse fictive ».

« Parti sans laisser d'adresse », « inconnu depuis toujours », on, « depuis dix, huit, six ans, ou domicilié depuis tant d'années à tel endroit hors de Lille », etc., voilà le renseignement fourni non seulement par la poste, mais constaté par les commissaires de police, pour tous les électeurs dont la radiation est demandée. La commission municipale maintient sans hésitation tout ce monde.

Le comité qui poursuivait la radiation de ces électeurs indûment maintenus sur les listes avait voulu, par excès de scrupules, s'assurer que ces personnes ne payaient pas à Lille de contributions directes, ce qui eût justifié leur inscription. Il s'agit d'une adresse, conformément à la loi, aux percepteurs, leur demandant la délivrance, moyennant vingt-cinq centimes par contribuable, des extraits de rôle concernant les individus en question.

L'un des percepteurs, un nommé Geyer, a eu le tonpet de répondre à cette requête absolument légale par la lettre que voici :

NOTE Je refuse de remettre à un comité réactionnaire, dans un but politique, les extraits de rôles, collectivement demandés et qu'il appartient aux seuls intéressés de réclamer individuellement.

Il est vraiment à encadrer, ce sous-verge de M. Caillaux, du Seize-Mai, reprochant à ses administrés d'être réactionnaires et violent cyniquement la loi à leur détriment !

Jadis, c'était surtout à Toulouse ou en Algérie que florissait la fraude électorale. On y faisait voter en masse les pensionnaires des prisons et même les habitants des cimetières.

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient... non plus la lumière, mais le premier indice de la grande partie de bonneteau que Waldeck se flatte de jouer autour des urnes...

Aux électeurs de redoubler de vigilance et d'énergie.

ETRANGER

TRANSVAAL

L'âme des Boers

On se demande si les Anglais feront assaut de courtoisie avec les Boers, qui viennent de perdre sans conditions, aux fusiliers du commandant Schepers, le général lord Methuen ?

mées d'un pur métal que la complication des intelligences européennes ne saisit pas encore; malgré deux ans et demi d'exploits répétés et de constance logique dans les mêmes attitudes, le même langage et les mêmes procédés. Tels quels, avec les faiblesses et les forces que leur donne un caractère entier, insatiable, ils ne changent pas plus dans les revers que dans les succès; si la difficulté qu'ils eurent de comprendre les règles de la guerre a causé leurs premières défaites, l'invincible ténacité de leur résistance déroute l'empire britannique. Dans les deux cas, les aptitudes militaires sont également surprises et déconcertées.

La douceur et le pitié des Boers resteront légendaires. Dans certains cas, ils ont poussés ces vertus au delà des limites du bon sens normal. Quand Botha, à Spion-Kopp, refusait de tirer le canon sur les soldats de Buller en fuite; quand Cronje, à Paardeberg, cachait sous des casemates improvisées ses prisonniers anglais et les restituait intact à lord Roberts, après la terrible bombardement de ses positions, ils donnaient tous deux un exemple qui peut être taxé de naïveté, vis-à-vis des lois courantes de la guerre. Mais ils se conformaient rigoureusement à des principes fondamentaux, qu'ils n'ont jamais abandonnés, dans les heures les plus douloureuses. La délivrance de lord Methuen n'a pas d'autre cause.

Un point noir

Par un beau jour d'été, n'avez-vous jamais remarqué à l'horizon un point noir. Il semble que ce soit un petit nuage que le vent va chasser, mais il va toujours grossissant et le ciel s'obscurcit par degrés. C'est l'orage qui s'annonce sur nos têtes et la grêle va détruire les récoltes. Ainsi dans la vie de bien des personnes, un point noir se montre dans l'azur de leur ciel. On est bien peu de chose d'abord : un bouton, un écorchure mal soignée, une rougeur à la jambe. Mais ce n'est un signe avant-coureur de maux plus graves, bientôt on verra apparaître des varicelles, des ulcères variqueux, de l'eczéma causés par les vices du sang et cela suffira pour détruire le bonheur de la personne qui souffre. Cependant ce n'est rien puisque cela se guérit facilement depuis que l'on a découvert la GLYCEMINE.

LE FLACON : 3 fr. Envoi gratuit de la notice explicative. Dépôt général: Pharmacie BERNAMONT 18, Rue Carnot, (en face des Halles centrales) TOURGOING

CHRONIQUE DES THEATRES

Salle des Fêtes de la Place Leverrier. LA TOURNÉE POIRIER A TOURGOING ET A ROUBAIX. — C'est dimanche prochain que la Tournée Poirier donnera, à Tourgoing, en matinée, à la salle des fêtes de la place Leverrier, et le soir, à l'Hippodrome de Roubaix, L'Alphâtre Mathieu comédie-vaudeville en trois actes, de M. Tristan Bernard. M. L. Poirier est assuré, pour cette représentation, le concours de MM. Corbin, du Vaudeville; Calvin, du Palais-Royal; Leys, des Variétés; Mézières, du Grand-Guignol; Sallier, du Gymnase; Soulier, de la Porte-St-Martin; Gabriel, des Menus-Plaisirs, et de Mmes A. Dalbert, du Vaudeville; Demaret, des Nouveautés; Doucet, des Folies-Dramatiques, et Calvin, du Palais-Royal A Tourgoing, la location sera ouverte, à la salle des fêtes, dès samedi, à huit heures du matin; jusqu'à dimanche, à midi; prix des places: 1^{er} parquet, 4 fr.; 2^e parquet, 3 fr. 50; tribune et galerie, 1 franc.

Théâtre Alexandre fils Dimanche 23 Mars, à 7 heures du soir, la troupe de M. Alexandre donnera une représentation de Le Vieux Caporal, drame en 5 actes et Le Paradis, comédie en 3 actes. Prix des places ordinaire.

Etat civil de Tournai

Declarations de naissances. — Jean Desort, rue de la Croix-Rouge, 201. — Edgard Bery, rue de Mouvaux, 178. — René Rose, rue Desarmont, 53. — Laurent Vermeulen, rue Auber. — Jean Caillaux, rue de la Croix-Blanche, 4. — Marie Codel, rue des Etudiants, cour Baiset. — Lucien Desmet, rue de Boulogne, 38. — Eugène Thuille, rue du Clinquet, 41. — Hervé Viénois, rue Marceau, 16. — Gerad Delplanque, rue du Bois. — Jeannette Delgannes, rue d'Ostende, 14. — Julia Volt, rue de Beauvais, 5. — Julien Dhaese, rue Nationale, 123. — Marcel Ehrhart, rue de Paris, 352. — Madeline Frédéric, rue de la Cloche, 7. — Urbain Delanille, rue de Dunkerque, 233. — Gertrude Delannoy, rue d'Elbeuf, 19. — Yvonne Lemaire, rue du Dabomey, 195. — Julien Desmaroux, rue de Tilleul, 163. — Jean Vanhamme, rue de Bois, 190. — Emma Pélain, rue Verte, 24. — Jean Vanhamme, rue de la Laiterie, 255. — Fernand Bery, rue de la Laiterie, 16. — Michel Motte, rue de la Gare, 12. — Louise Baratte, rue de l'Ermitage, 53. — Henri-Louis et Julien-Joseph Courtois, jumeaux, rue Quillem, 30. — Raymond Lammens, rue des Villages, 4. — Paul Bouche, rue du Flocq, 244. — Arthur Petit, rue de l'Archevêque, Angèle Delamarre, rue du Marchal, Bruns. — Achille Desbès, rue de Beauvais.

rattacheur, rue de Mulbourse, 4, et Palmyre Lamenand, bobineuse, rue de Melbourse. — J.-B. Droyart, monteur, à Roncq, et Marie Mes, soigneuse, rue du Dabomey, 93. — Charles Duprez, rattacheur, rue Serpentine, et Jeanne Paon, rattacheuse, rue du Virolleis. — Amand Fornier, d'élèveur, à Watteles, et Valentin Duloo, couturier, rue Colbert, 363. — Jean Henno, tissand, rue du Beau-Laurier, 100. et Marie Desiestin, d'élèveuse, rue Turgot. — Gustave Engelaere, marchand de jougaux, rue du Niot, 24. — Emérance Dubois, servante, rue du Niot, 24. — Jules Lecoq, bapisseur, rue de la Cité, 23. et Blanché Deschamps, moulineuse, rue du Dabomey, 9. — Henri Leman, tissand, rue de la Marlière, et Marie Leclercq, d'élèveuse, rue Hainaut. — Pierre Loridan, employé, rue Rouget-de-Lille, 104. et Valentine Lorthois, tricoteuse, rue des Philomènes, 104. — Rémi Neuvis, asseland, à Roubaix, et Marie Vassie, rue de l'Eglise, 32. — Louis Morelle, employé au chemin de Fer, rue du Tilleul, 303. et Clara Doleville, d'élèveuse, rue du Tilleul, 317. — Louis Nys, employé, rue du Rhin, 20. et Blanche Desmoulier, sans profession, rue d'Anvers, 53. — Lucien Pyllyser, mécanicien, rue d'Orléans, et Mathilde Leprince, employée rue d'Orléans. — Emile Spebruck, tapisseur, rue Chapal, 2. et Marguerite Verbeke, d'élèveuse, rue Houthard, 70. — Henri Speck, effleurier, rue de Turénne, et Elise Dervaux, soigneuse, rue St-Henri, 8. — Ferdinand Sarrajo, journalier, rue du Clinquet, 97. et Jeanne Sclouse, d'élèveuse, rue du Cimbal, 27. — Louis Trachet, cordonnier, rue Houthard, et Malvina Spebruck, d'élèveuse, rue Chapal, 2. — Victor Vanoverschelde, conducteur de machine, et Angèle Farmeleur, d'élèveuse, à Mouscron. — Paul Vermees, éboueur, rue de Dijon, 14. et Stéf Desbènet, sans profession, rue la Croix-Rouge. — Henri Vandormer, fleur, à Mouscron, et Marie Collin, soigneuse, rue Achille-Teslin, 213. — Paul Vanlaacke, brier, rue d'Anor, 8. et Angèle Vandermaler, recordeuse, rue de Paris, 23. — Jules Le maire, magasinier, rue de la Laiterie, 20. et Palmyre Leclercq, recenseuse, rue du Moulin-Fagot. — Jules Janssens, rebouteur, à Roncq, et Philomène Desrybes, d'élèveuse, rue de la Laiterie, 20. — Edouard Leclercq, sans profession, place Thiers, 44. — Henri-Duquesne, pépiniériste, rue de la Croix-Blanche, et Flore Druart, sans profession, à Watteles. — Alfred Leclercq, mécanicien, rue de la Toisade, 176, et Marie Daelens, la-servante, à Roubaix. — Eugène Hensens, domestique, A. Roubaix, et Blodie Vaidenhabill, servante, à Tourgoing. — Georges Botin, mapôt, rue du Labyrinthe, et Marie Boury, rattacheuse, à Roubaix. — Henri Deschamps, rattacheur, rue de Brest, 25, et Blanche Delaplante, cabaretière, rue Marceau, 53.

Becs et Manchons SOLEIL MARQUE DÉPOSÉE Surpassent jusqu'à ce jour tous les systèmes similaires par leur ECONOMIE, leur LUMIÈRE et la modicité de leurs PRIX. DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE. Becs depuis 1.50 — Manchons depuis 0.30, 0.50, 0.80, 1.00. Verres troués, Boules blanches, Verres Miké. MANCHONS ET VERRES BÉBÉS. Une remise est faite sur les achats par douzaine. S'adresser à M. Camille TAVERNE 26, Rue Saint-Jacques, 26, TOURGOING DÉPOSITAIRE GÉNÉRAL POUR TOUTE LA FRANCE

GUERISON RAPIDE, GARANTIE DES VICES DU SANG, CLOUS DARTRES, GLANDES, ULCÈRES. Dépuratif du Docteur JACKSON Pommade du Docteur JACKSON. LE FLACON : 5 fr. Médication agréable et la plus vite à guérir. Les cas les plus rebelles répétés incurables sans succès. Vente à M. COUVREUR, spécialiste, 20, Rue Neuve, à Roubaix, Dépositaire Général. Dépositaires: MM. BRUNEAU et PRIVOST à Tourgoing, DUMOLIN à Roncq, LEQUIEN à Linselles, MESSEMECKER et HYNDRIK à Halluin.

L'Epinette Coupleux est l'instrument le plus facile à jouer, en deux leçons sans être musicien on exécute l'important que moi-même. L'Epinette Coupleux est la plus sonore, avec son accord de basse supplémentaire elle produit un effet extraordinaire. Leçons EXIGER. Gratuites à tout Acheteur COUPLEUX, Rue Carnot, TOURGOING. Leçons Gratuites à tout Acheteur SUR LA BANDE.

IMPRIMERIE RELIURE CARTONNAGE Spécialité de Boîtes en carton pour le commerce. E. DELMOTTE-D'HALLUIN Place Saint-Jacques, 8, TOURGOING. Tournai, — Imprimerie DELMOTTE-D'HALLUIN.

Le Gérant: J. WATTELL. J. Watte